



AGENCE  
NATIONALE  
DU **SPORT**

# PROJET SPORTIF FÉDÉRAL



**Campagne 2025**

**NOTE DE CADRAGE**

# SOMMAIRE

1

CADRE  
GÉNÉRAL

2

ACTIONS  
ÉLIGIBLES

3

INFORMATIONS  
PRATIQUES

4

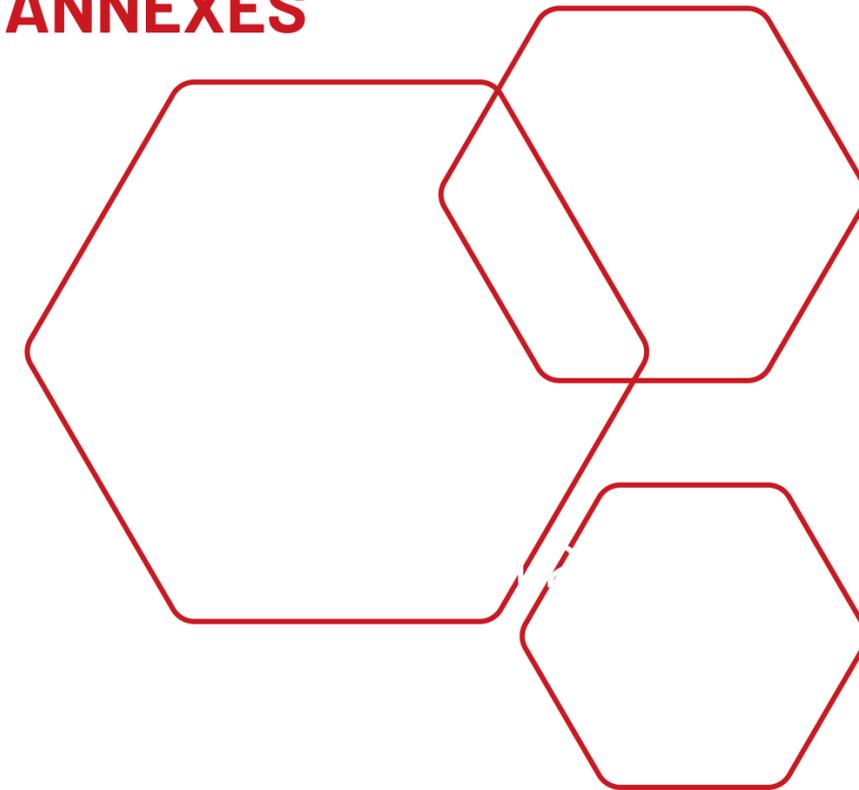
BILAN DES  
ACTIONS  
FINANCÉES  
EN 2024

5

CALENDRIER

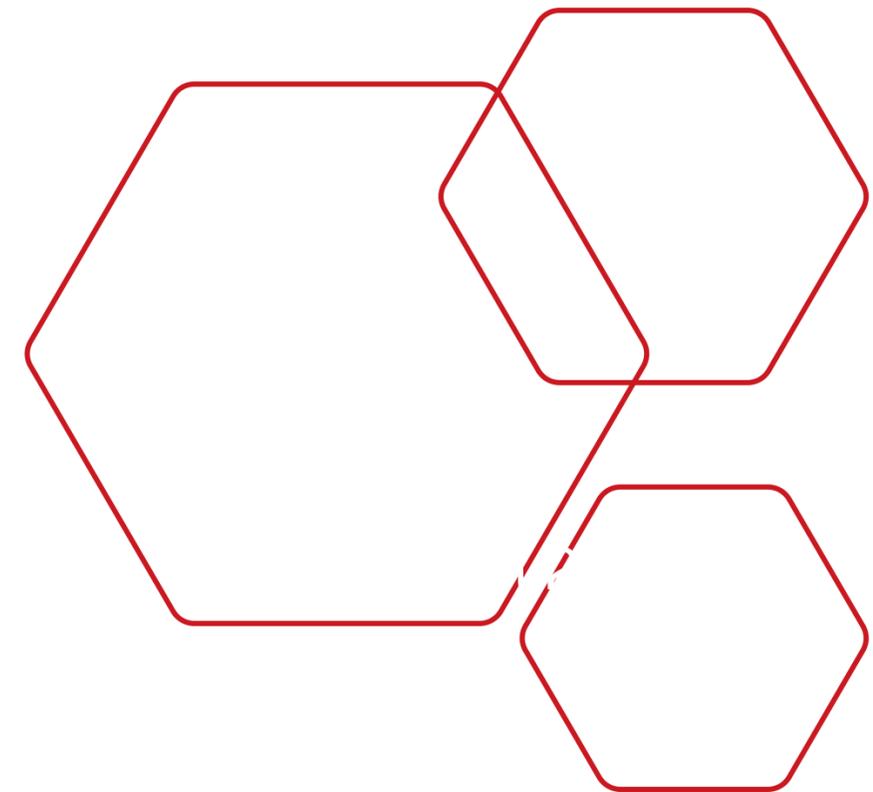
6

ANNEXES





# CADRE GÉNÉRAL



## CADRE GÉNÉRAL :

➡ Dans la dynamique de l'Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024, les projets sportifs fédéraux (PSF) devront s'inscrire dans l'objectif de faire du sport un levier d'éducation, d'insertion, de santé, d'inclusion et de développement des pratiques durables. Ils contribueront à faire de la France une nation plus sportive en cherchant à augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants d'ici 2027 tout en favorisant un accueil de qualité dans les clubs au cours de la saison sportive 2025.

➡ L'Agence Nationale du Sport consacre 70 M€ à la mise en oeuvre des PSF en 2025.

➡ Pour la cinquième année consécutive, la FFBS organise sa campagne de subvention PSF en collaboration avec l'Agence Nationale du Sport (ANS).

La Fédération poursuit un objectif de résultat qui est de tendre **vers 25.000 licenciés au 31 décembre 2030**. Cette ambition passe par la structuration de notre modèle associatif et la dynamique que chacun des clubs affiliés, comités départementaux et Ligues régionales que notre fédération possède.

Il appartient à tous de proposer des actions pour inciter le plus grand nombre à pratiquer nos disciplines et à fidéliser nos licenciés.

**La FFBS est dotée, au titre de l'année budgétaire 2025, d'une enveloppe globale de 192.500 €** (218.500 € en 2024 soit une baisse de 11,9 % par rapport à 2024).

## CADRE GÉNÉRAL :



### **La stratégie de développement fédéral au cœur du dispositif**

La campagne PSF 2025 participe au développement de nos disciplines et des activités des clubs affiliés, comités départementaux et Ligues régionales :

- En finançant les projets des clubs, des comités et des ligues participant à la mise en œuvre de la stratégie fédérale en allant chercher de nouveaux licenciés et/ou en fidélisant les licenciés.
- En garantissant la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de licences de la fédération.
- Par la structuration des territoires en pérennisant les conditions du développement par la formation, la professionnalisation, la création de nouvelles structures, l'animation et la promotion de nos disciplines.



### **Les nouveautés de l'année 2025**

- Le comité directeur fédéral érige comme grande cause fédérale la pratique féminine softball et la mixité du Baseball5 en 2025.
- Les ligues régionales peuvent définir une stratégie commune de développement pour les différents clubs affiliés de leurs territoires en lien avec les actions définies par la fédération.

## CADRE GÉNÉRAL :



### Les modalités d'attribution des crédits du PSF

Elles se verront ciblées et conditionnées pour rechercher l'efficacité des actions financées. **Les ligues régionales pourront mettre en place une stratégie territoriale** visant à soutenir le déploiement de la stratégie nationale et contribuer à la réussite des politiques fédérales et prioritaires d'État.

La campagne PSF de la fédération doit satisfaire à des critères d'intérêt général permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, tout en répondant aux priorités du projet fédéral.

L'ANS et la fédération seront attentifs à la **hausse de crédits concernant la féminisation, à l'attribution d'au moins 50% de l'enveloppe globale allouées aux clubs**, les actions visant à corriger les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques, en particulier les actions en faveur des personnes en situation de handicap et le développement de programmes sport-santé et sport-éducation.

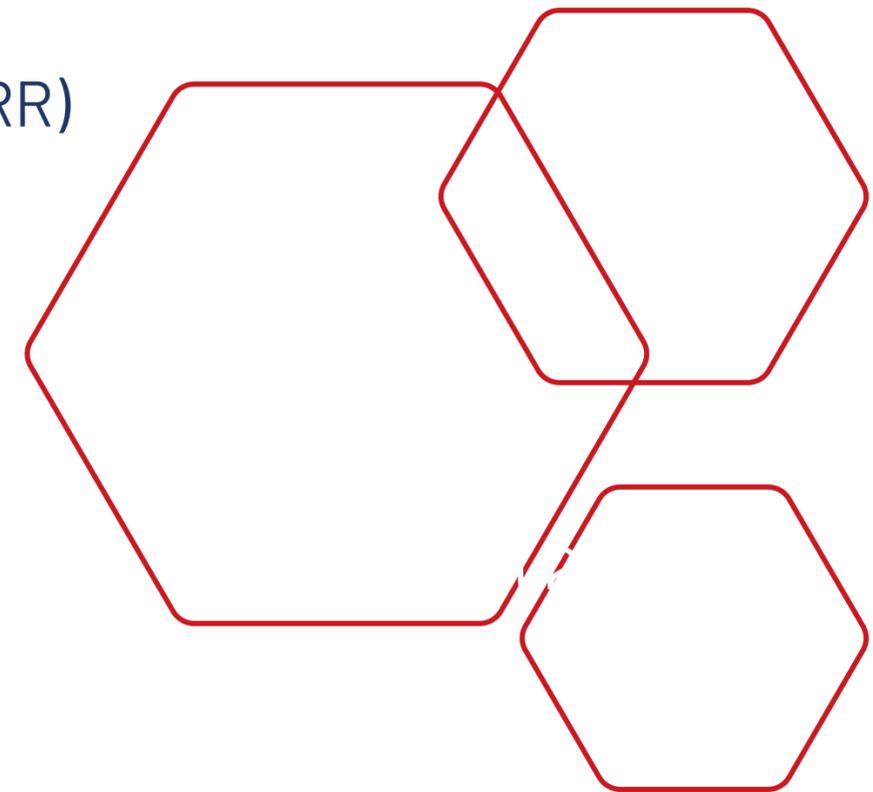


**ATTENTION :** les aides à l'emploi et à l'apprentissage restent du ressort des services déconcentrés de l'État en charge de la politique sportive. Vos demandes concernant ces actions doivent être présentées selon les modalités et dates de campagne fixées par votre DRAJES. Le souhait de la FFBS est d'orienter le soutien prioritairement en faveur du développement et de la pérennisation d'emploi en fonction des besoins des territoires. La mutualisation de l'emploi entre différentes structures peut être un critère de pérennisation à prendre en compte.

## CONTEXTE :

Par ailleurs, les actions suivantes feront l'objet d'une attention particulière :

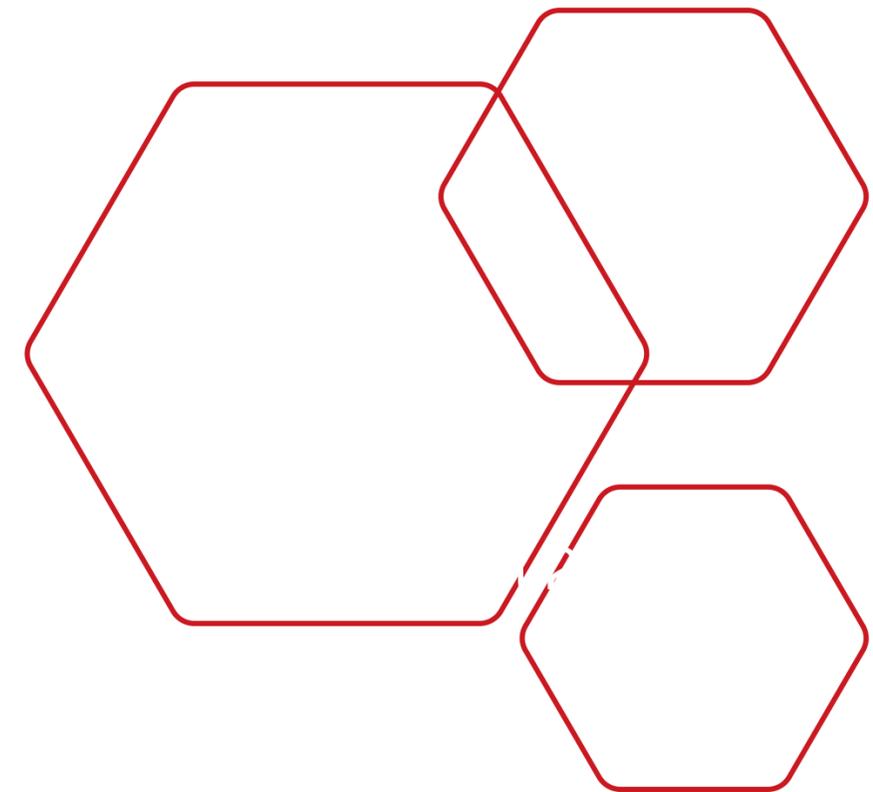
-  Correction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques, en particulier en direction de la pratique féminine et des personnes en situation de handicap
-  Renforcement de la lutte contre les dérives (discriminations, homophobie, radicalisation ...) et les violences dans le sport (harcèlement, violences physiques, sexuelles et sexistes)
-  Actions portées par des clubs issus de territoires prioritaires (QPV / ZRR / FRR)



## CONTEXTE :

Dans le cadre de l'évaluation de la FFBS sur le déploiement du dispositif PSF, l'ANS s'appuiera sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs :

- ➔ 20% de l'enveloppe budgétaire devra être consacrée à des actions tournées vers le public féminin,
- ➔ 50% de l'enveloppe sera à l'attention des clubs (objectif atteint par la FFBS depuis 2021).



## PRÉREQUIS À LA DEMANDE DE SUBVENTION :



Afin de postuler à une subvention PSF 2025, la structure demandant cette subvention doit prendre en compte les prérequis suivants :

- Être affiliée à la FFBS ;
- Toute structure affiliée à France Cricket qui se voit octroyer une subvention au titre du PSF 2025 est dans l'obligation de s'affilier à la FFBS pour pouvoir en bénéficier (procédure d'affiliation à la FFBS à faire avant le 30 juin 2025 dernier délai) ;
- Licencier à la FFBS/France Cricket tous ses adhérents (pour les clubs) ;
- Le montant de la subvention ne pourra excéder 50 % du budget de la demande avec à minima 20% de fonds propres à la charge du porteur ;
- Les associations qui disposent de plusieurs affiliations ne peuvent pas déposer un dossier pour une même action au titre de plusieurs fédérations ;
- Les associations ne peuvent pas déposer une même action sur les deux dispositifs PSF et PST sauf complémentarité avec cofinancement clairement indiqué.

**PST** : <https://www.agencedusport.fr/les-projets-sportifs-territoriaux-pst>

**Toute demande ne satisfaisant pas à la totalité de ces critères ne sera pas traitée et le dossier sera rejeté par la commission.**



AGENCE  
NATIONALE  
DU **SPORT**



## **CADRE DÉROGATOIRE POUR LES CLUBS DE FRANCE CRICKET :**

Dans le cadre dérogatoire et en lien avec la délégation accordée à la FFBS jusqu'à la fin de l'année 2025, les clubs de cricket ont la possibilité de déposer jusqu'à deux actions dans le cadre de la campagne 2025.

Ces actions cricket peuvent concerner :

- le développement de la pratique,
- la prévention en matière de santé,
- ou encore la promotion de l'éthique et de la citoyenneté.

Pour rappel, le versement de l'aide financière est conditionné à l'affiliation du club à la Fédération Française de Baseball et Softball (FFBS) avant le 30 juin 2025 et aux mêmes règles que pour les clubs de la FFBS.

## MOTIF DE REFUS DE FINANCEMENT :



Une attention particulière sera portée sur les obligations administratives et leurs conformités. En effet, tout document obligatoire qui n'est pas fourni fera l'objet d'un refus. Les motifs de refus peuvent être les suivants :

- Le projet à subventionner n'est pas en lien avec les axes prioritaires mis en avant dans la note de cadrage de la fédération et les actions éligibles ;
- Le projet à subventionner n'est pas prioritaire au regard de l'enveloppe fédérale et des autres dossiers présentés ;
- Le projet à subventionner n'est pas en adéquation avec les capacités de l'association (humaine, matérielle, financière, ...);
- Respect des seuils de financement, ...

Les objets du refus seront notifiés via l'outil de gestion.

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT :



### Porteurs de projet éligibles au dispositif

Clubs, comités départementaux et ligues régionales affiliés à la FFBS (hors Corse, Polynésie-Française, Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon gérés par les instances déconcentrées de l'État)



### Porteurs de projet éligibles au dispositif

Les Comités départementaux de la FFBS doivent avoir un minimum de 3 clubs affiliés sur le territoire pour faire une demande de subvention.



### Contrat d'engagement républicain

La souscription au contrat est un préalable obligatoire à l'octroi de toute subvention publique.



### Nombre d'actions déposées pour un club

Chaque club pourra solliciter une subvention **pour 2 actions au maximum.**

N.B. Il n'est pas possible de déposer une même action sur le dispositif PSF et PST.



### Nombre d'actions déposées pour un CD

Chaque comité pourra solliciter une subvention **pour 1 action au maximum.**

NB : Il faut un minimum de 3 clubs affiliés pour déposer la demande



### Nombre d'actions déposées pour une ligue régionale

Chaque ligue pourra solliciter une subvention **pour 3 actions au maximum.**



### Seuils et plafonds de financement

Aide minimum de 1 500 € par porteur de projet (1 000 € pour les clubs situés en ZRR, en FRR ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR).

**A compter de 2025, au regard du nombre important de subventions inférieures à 500 € et afin d'éviter le « saupoudrage », seules 2 actions maximum par subvention attribuée au seuil minimum pourront être financées - ainsi :**

- une subvention de 1 500 € permettra de financer 1 action à 1 500 € ou 2 actions à 750€ ;
- une subvention de 1 000 € permettra de financer 1 action à 1 000 € ou 2 actions à 500€.

Le montant d'aide pour chaque action subventionnée ne peut pas dépasser 50% du budget prévisionnel de l'action.

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT :



### Cas des clubs omnisports

Les sections «Baseball-Softball-Baseball5» d'un club omnisport peuvent déposer un dossier dans le cadre du dispositif PSF. Attention, les associations qui disposent de plusieurs affiliations ne pourront pas déposer une même action auprès de plusieurs fédérations.

**Pour la partie financière, il faudra aussi fournir en pj de la demande, les éléments financiers de la section.**



### Parasport

Pour rappel ou information, obligation d'être inscrit sur le Handiguide ou d'avoir fait la démarche d'inscription sur la plateforme avant la demande de subvention.

**[www.handiguide.sports.gouv.fr](http://www.handiguide.sports.gouv.fr)**

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT :



Le projet devra s'inscrire impérativement dans un ou plusieurs objectif{s) opérationnel{s) de l'Agence Nationale du Sport (promotion du sport santé, développement de la pratique, développement de l'éthique et de la citoyenneté), **et dans les items du plan de développement fédéral.**



Le dossier devra être déposé  
au plus tard le 23 mai 2025 à 12h  
sur la plateforme Le Compte Asso

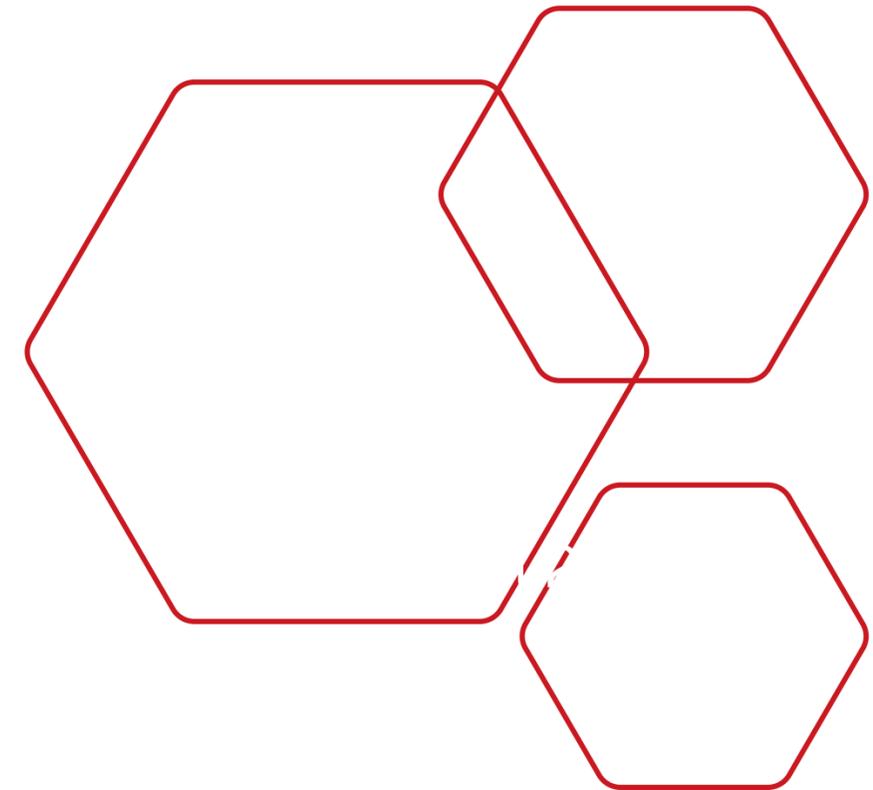


Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2024  
doit être déposé en même temps que la  
demande de subvention pour l'année 2025  
(notamment si reconduction de la même  
action) et au plus tard le 30 juin 2025.



**2**

## **ACTIONS ÉLIGIBLES**

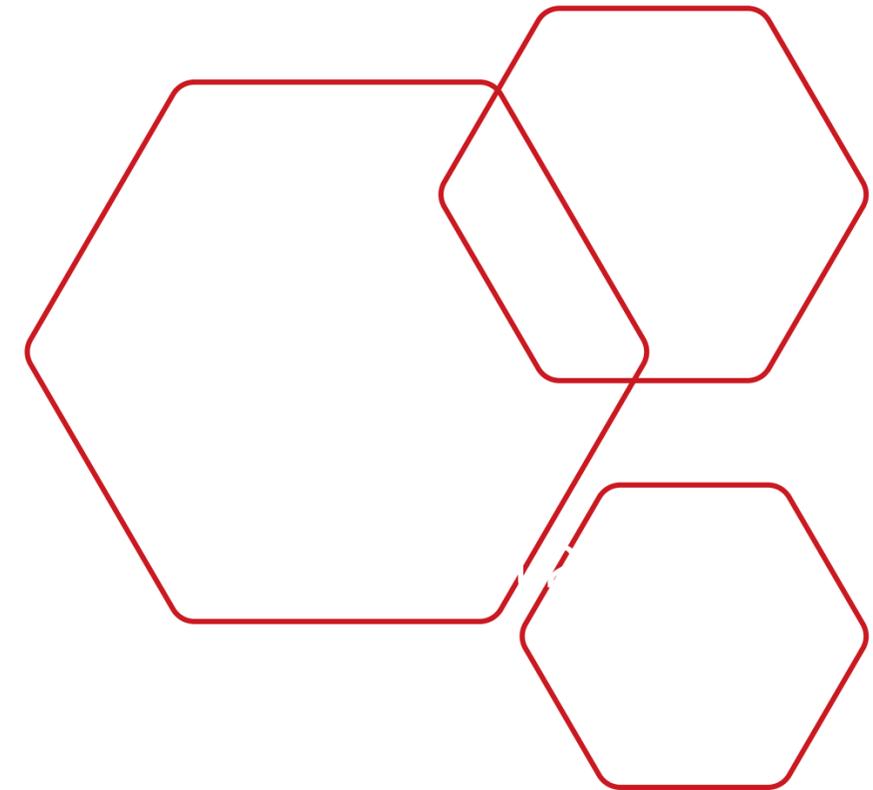




AGENCE  
NATIONALE  
DU **SPORT**

**2.1**

## **DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE**



# DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DE LA PRATIQUE FÉMININE

#1

OBJECTIF OPÉRATIONNEL - PUBLIC FÉMININ

Mise en place d'actions de découverte, d'initiation ou de promotion de la pratique féminine du softball ou baseball



Structures éligibles :

- Clubs
- Comités
- Ligues



Non licenciés de tout âge



- Nombre de nouvelles pratiquantes licenciées
- Taux de renouvellement des licences
- Fréquence minimum de séances hebdomadaires

#2

OBJECTIF OPÉRATIONNEL - PUBLIC FÉMININ

Organiser une clinic féminine softball (ou camp national sur un week-end) sur au moins 8 heures de pratique (peut être réalisé en 2, 3 ou 4 séquences),



Structures éligibles :

- Clubs
- Comités
- Ligues



Licenciés de tout âge



- Nombre de pratiquantes licenciées
- Taux de renouvellement des licences
- Taux de participation
- Fréquence minimum de séances hebdomadaires

#3

OBJECTIF OPÉRATIONNEL - PUBLIC FÉMININ

Développement d'une section féminine softball 12U ou/et 15U



Structures éligibles :

- Clubs



- Créer une section exclusivement féminine de softball
- Proposer une offre de pratique softball pour les jeunes filles et adolescentes
- Promouvoir la mixité dans l'encadrement



- Nombre de nouvelles pratiquantes licenciées
- Nombre d'entraînements organisés
- Taux de participation aux stages vacances du club
- Nombre d'éducatrices impliquées

# DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DE LA PRATIQUE DU BASEBALL5

#4

OBJECTIF OPÉRATIONNEL - BASEBALL5

Mise en place d'actions de découverte, d'initiation ou de promotion du Baseball5



Structures éligibles :

- Clubs
- Comités
- Ligues



Non licenciés de tout âge



- Nombre de nouveaux pratiquants licenciés
- Taux de renouvellement des licences
- Existe t-il une séance hebdomadaire minimum dans le club

#5

OBJECTIF OPÉRATIONNEL - BASEBALL5

Organiser un camp national Baseball5 sur un week-end



Structures éligibles :

- Clubs
- Comités
- Ligues



Licenciés de tout âge



- Nombre de pratiquants licenciés
- Taux de renouvellement des licences
- Taux de participation
- Existe t-il une séance hebdomadaire dans le club

#6

OBJECTIF OPÉRATIONNEL - BASEBALL5

Organiser un tournoi de Baseball5 avec un minimum de 6 équipes



Structures éligibles :

- Clubs
- Comités
- Ligues



Licenciés de tout âge



- Nombre d'équipes engagées
- Nombre d'éditions du tournoi
- Mixité des participant.e.s

# DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE EN MILIEU SCOLAIRE/UNIVERSITAIRE

#7

OBJECTIF OPÉRATIONNEL - PUBLIC SCOLAIRE

Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du softball ou/et du baseball<sup>5</sup>  
au sein des écoles primaires



Structures éligibles :

- Clubs
- Comités
- Ligues



Non licenciés de tout âge



- Nombre d'intervention d'un(e) éducateur(trice) du club au sein d'une école
- Nombre de conventions "tripartites" signées entre le club, une école et la mairie

#8

OBJECTIF OPÉRATIONNEL - PUBLIC SCOLAIRE

Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du softball ou/et du baseball<sup>5</sup>  
au sein des collèges



Structures éligibles :

- Clubs
- Comités
- Ligues



Non licenciés de tout âge



- Nombre d'intervention d'un(e) éducateur(trice) du club au sein d'une école
- Nombre de conventions "tripartites" signées entre le club, une collège et la mairie/département

#9

OBJECTIF OPÉRATIONNEL - PUBLIC SCOLAIRE

Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du softball ou/et du baseball<sup>5</sup>  
au sein des lycées ou/et universités



Structures éligibles :

- Clubs
- Comités
- Ligues



Non licenciés de tout âge



- Nombre d'interventions d'un(e) éducateur(trice) du club au sein d'un lycée/université
- Nombre de conventions "tripartites" signées entre le club, un lycée/université et la mairie/région/Université

# DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DU PARASPORT

#10

OBJECTIF OPÉRATIONNEL - PARASPORT

Mise en place d'actions visant la promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap  
(inscription sur Handiguide obligatoire)



Structures éligibles :

- Clubs
- Comités
- Ligues



Promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap (obligation de s'inscrire sur la plateforme Handiguide)



- Nombre d'actions mises en œuvre
- Création de créneaux spécifiques et nombre de licenciés ou participants aux actions ou inscrits dans le créneau
- Création de partenariat avec ESMS

# DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DES ETR

#11

OBJECTIF OPÉRATIONNEL - ETR

Mise en place d'actions dans le cadre de l'Equipe Technique Régionale (ETR)



Structures éligibles :

- Ligues



Actions sportives : stages, regroupements, déplacements de sélections et campagne de détection  
Actions complémentaires d'entraînement pour les jeunes talents âgés de moins de 18 ans : regroupements, stages, suivi individualisé...



- Nombre de licenciés accédant à une ou plusieurs journées de détection
- Nombre de stages, regroupements

# DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE PAR LA FORMATION

#12

OBJECTIF OPÉRATIONNEL - FORMATION

Mise en place d'actions de formations fédérales (officiels, dirigeants, publics cibles, entraîneurs, animateurs, ...)



Structures éligibles :

- Liges



Licenciés tout public



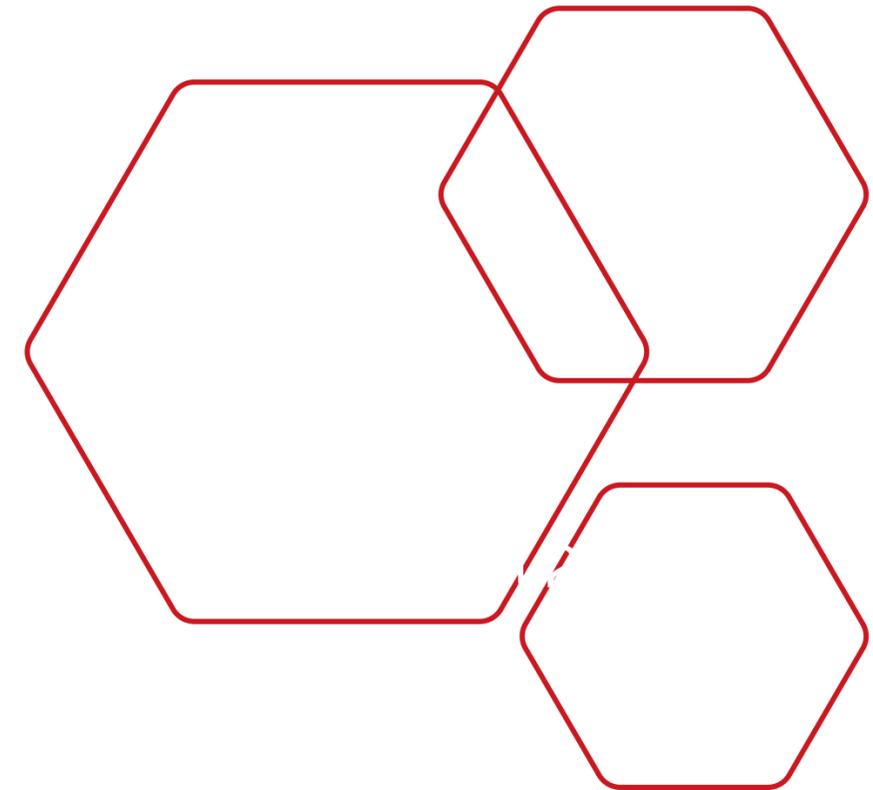
- Nombre de personnes formées
- Taux de réussite
- Nombre de comités impliqués dans l'organisation de sessions de formations (maillage territorial)



AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

2.2

## ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU



# PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL (PPF)

#13

OBJECTIF OPÉRATIONNEL - PPF

## Mise en place d'actions dans le cadre des ALB et ALS



Structures éligibles :

- Clubs



Action des Académies Labellisées Baseball (ALB) relevant d'un club dans le cadre du PPF (obligation de respecter le cahier des charges ALB).

Action des Académies Labellisées Softball (ALS) relevant d'un club dans le cadre du PPF (obligation de respecter le cahier des charges ALS).



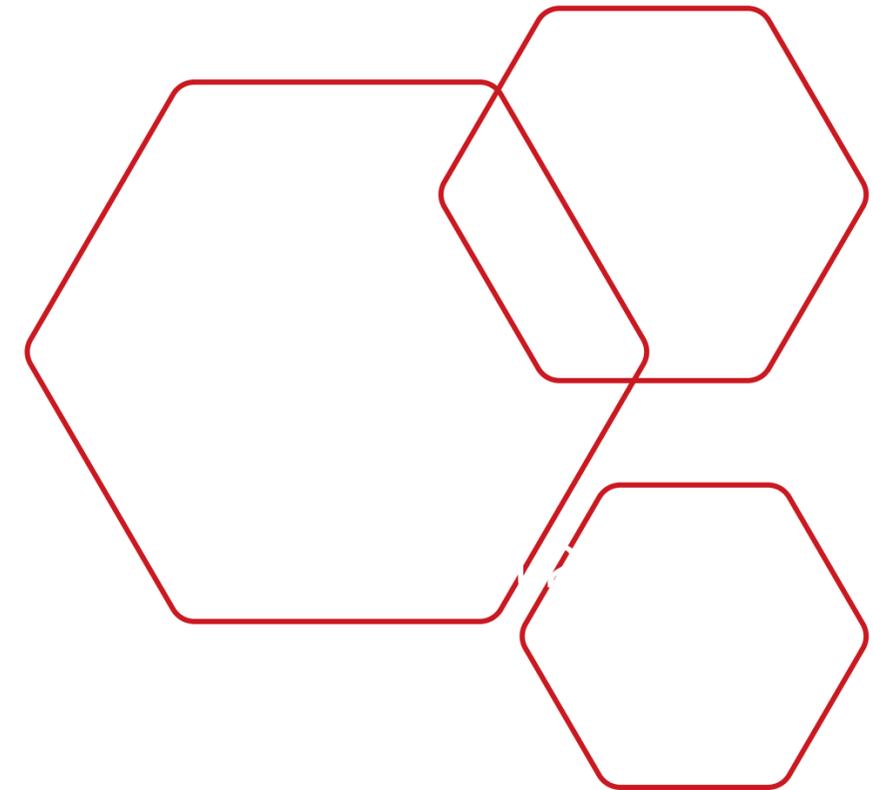
- Nombre de licenciés identifiés dans l'ALB ou ALS
- Nombre de regroupements proposés (planning, nombre d'heures, ...)
- Respect du cahier des charges de la DTN
- Labélisation active



AGENCE  
NATIONALE  
DU **SPORT**

**2.3**

## **PROMOTION DE LA SANTÉ**



# PRÉVENTION SANTÉ PAR LE SPORT

#14

OBJECTIF OPÉRATIONNEL - SANTÉ

Mise en place d'actions dans le cadre de la prévention



Structures éligibles :

- Clubs
- Comités
- Ligues



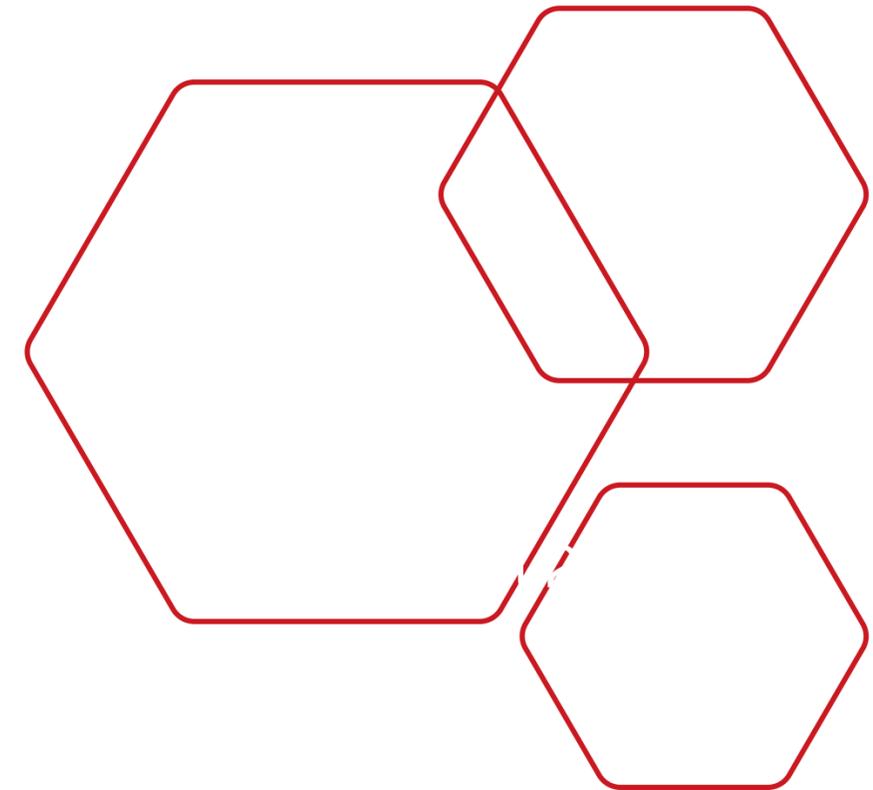
Action visant le développement d'une offre de baseball, softball, baseball5, cricket santé



- Nombre d'événements organisés
- Nombre de nouveaux licenciés
- Nombre de clubs impliqués, de participants
- Nombre de conventions passées avec des instituts médicaux, maisons sport santé

2.4

## DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ



# DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

#15

OBJECTIF OPÉRATIONNEL - ÉTHIQUE

Mise en place d'actions de prévention contre toutes les formes de violence (physiques, psychologiques, sexuelles, sexistes, harcèlement, ...)



Structures éligibles :

- Clubs
- Comités
- Ligues



Action de sensibilisation et/ou de formation contre tout comportement discriminatoire, déviant ou violent



- Nombre d'actions réalisées
- Nombre d'outils créés et/ou mis à disposition des licenciés

#16

OBJECTIF OPÉRATIONNEL - CITOYENNETÉ

Mise en place d'actions écocitoyennes



Structures éligibles :

- Clubs
- Comités
- Ligues



Action avec une pratique écocitoyenne (recyclage, protection de l'environnement, ...)



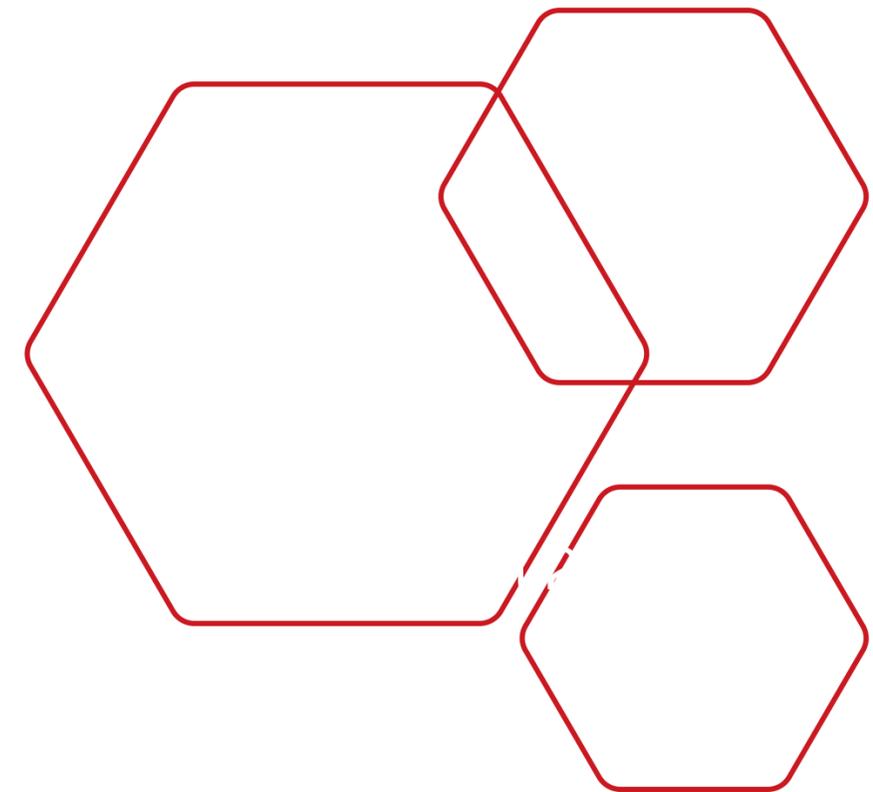
- Nombre d'actions réalisées
- Nombre d'outils créés et/ou mis à disposition des licenciés



AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT



# INFORMATIONS PRATIQUES



## Bonnes pratiques pour déposer un dossier :

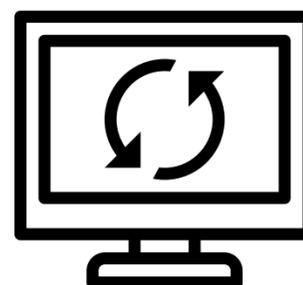
Username

Password

[Forgot Password?](#)

**Login**

Une guide d'utilisation de l'outil en ligne « Le Compte Asso » pour vous guider dans la saisie de votre demande de subvention



Renseigner/Mettre à jour les informations et données administratives de l'association (pensez à vérifier que les éléments suivants sont bien à jour sur la plateforme Le Compte Asso: adresse postale, numéro de SIRET, RIB, et nom exact de l'association)



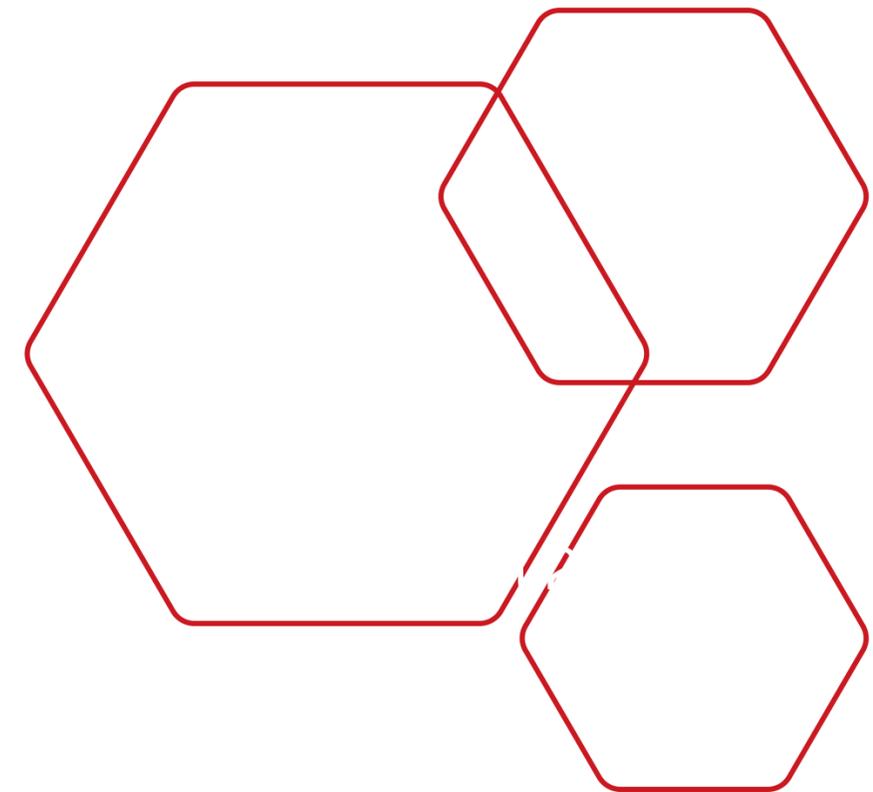
Des informations à saisir impérativement afin que votre dossier soit instruit par la fédération :

- Numéro d'affiliation
- Code de votre Territoire (voir en annexe)
- Dispositif fédéral de rattachement de l'action (menu déroulant)



**4**

**BILAN DES  
ACTIONS  
FINANCÉES  
EN 2024**

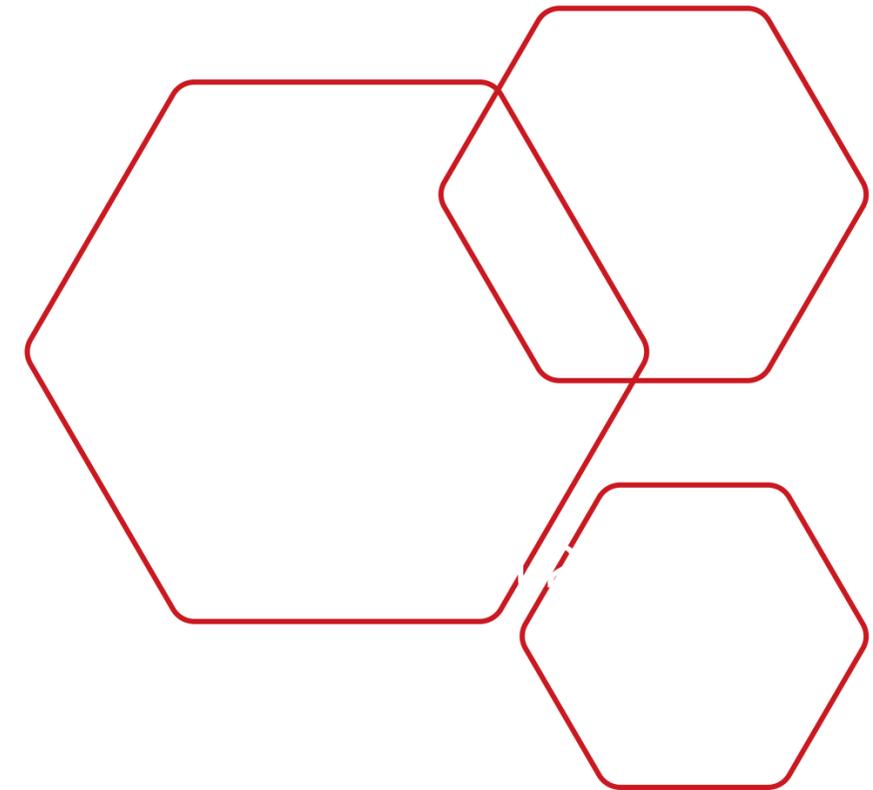




AGENCE  
NATIONALE  
DU **SPORT**

**4.1**

## **JUSTIFIER SES ACTIONS DE LA CAMPAGNE 2024**

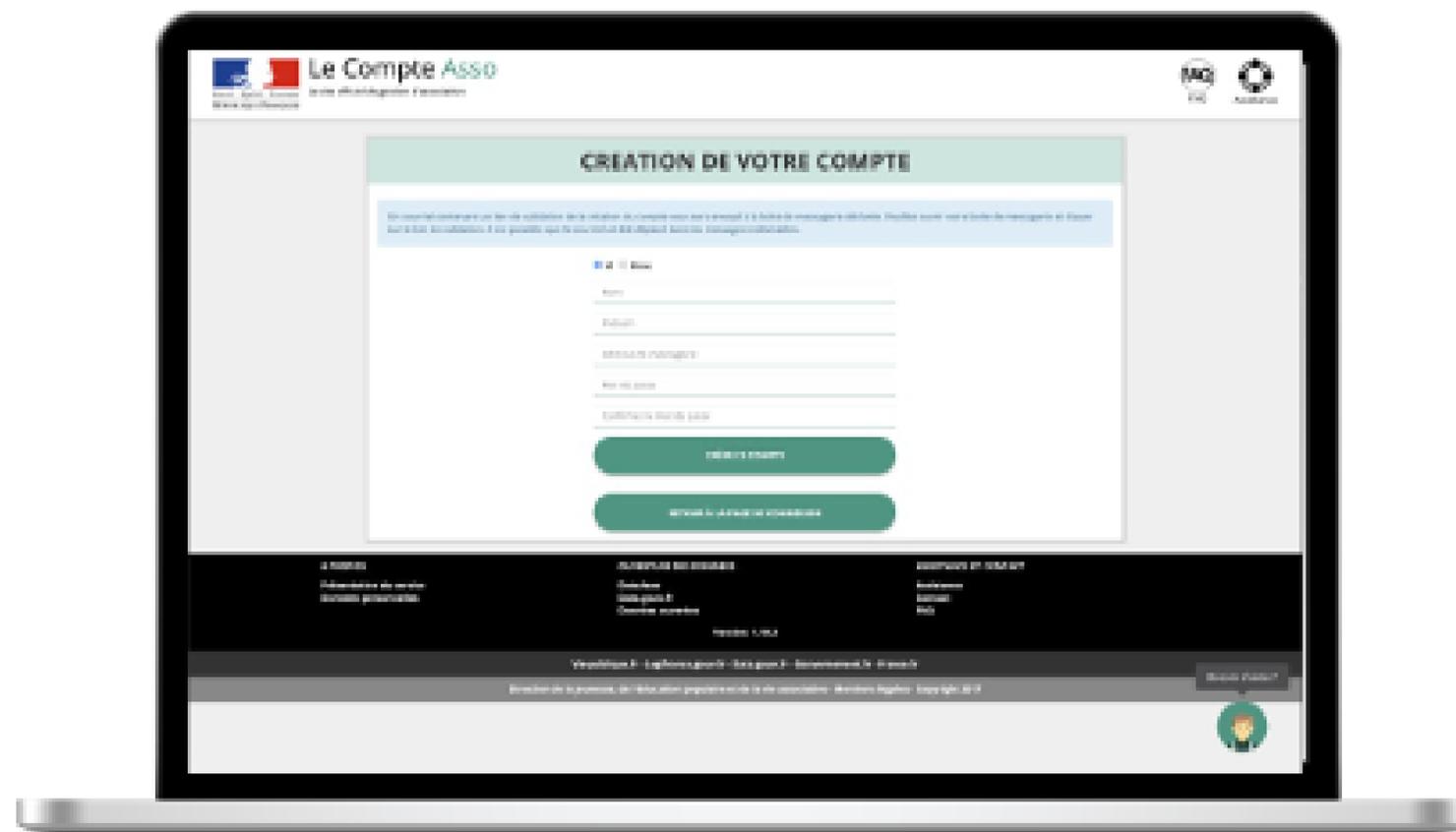


## JUSTIFIER SES ACTIONS CAMPAGNE 2024

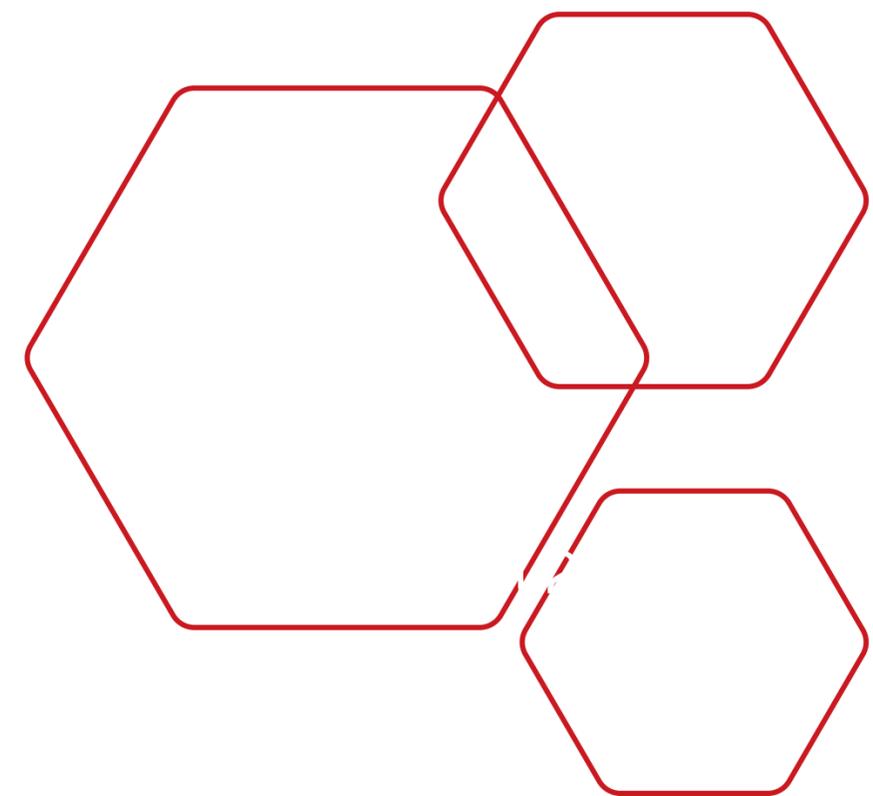
RAPPEL : UN COMPTE-RENDU FINANCIER DOIT ÊTRE REMPLI POUR CHAQUE ACTION FINANCÉE EN 2024

Situation 1 : action totalement réalisée

### Situation 1 : action totalement réalisée



Vous devez déposer directement le compte-rendu financier de façon dématérialisée sur « **Le Compte Asso** » avant le **30 juin 2025**.





AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

## JUSTIFIER SES ACTIONS CAMPAGNE 2024

**Situation 2:** action ayant débuté avant le 31 décembre 2024, qui est en cours de réalisation et qui se terminera avant le 30 juin 2025

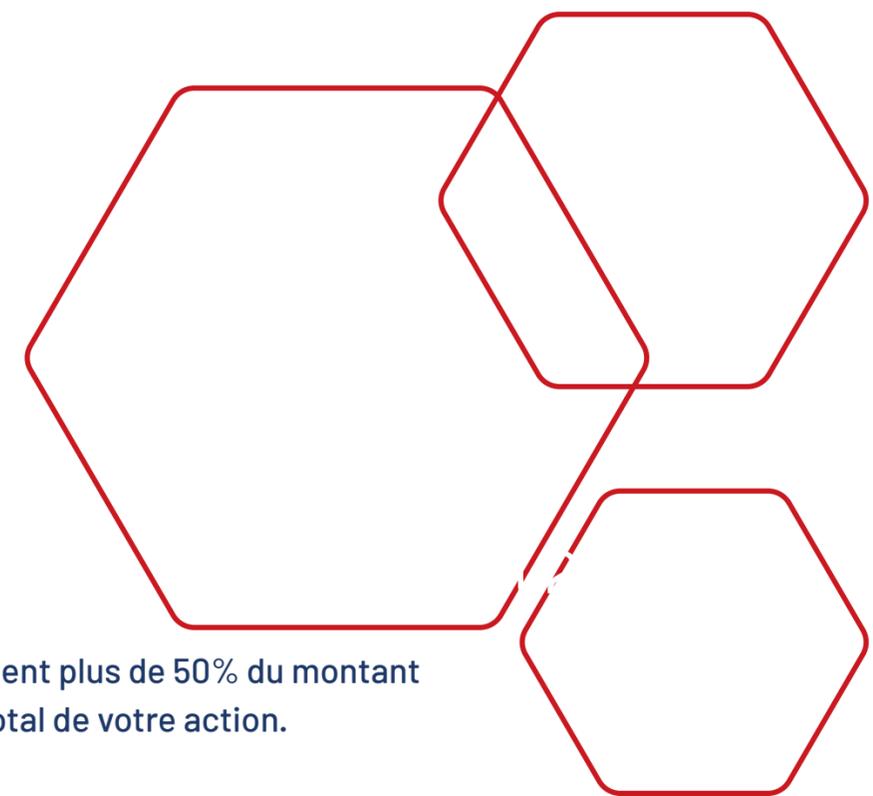
Vous devez déposer directement le compte-rendu financier de façon dématérialisée sur « Le Compte Asso » avant le 30 juin 2025.

**Situation 3 :** action non réalisée en 2024

Vous devez l'indiquer dans le compte-rendu financier dématérialisé sur « Le Compte Asso », en répondant « non » à la question « Ce projet a-t-il été réalisé? »

Une demande de reversement\* totale de l'aide vous sera alors adressée par l'Agence Nationale du Sport.

\* Une demande de reversement partielle de l'aide peut également être adressée au porteur de projet si l'aide ANS représente finalement plus de 50% du montant total de votre action après la saisie de votre compte-rendu financier. Pour rappel, l'aide ANS ne peut excéder 50% du coût total de votre action.

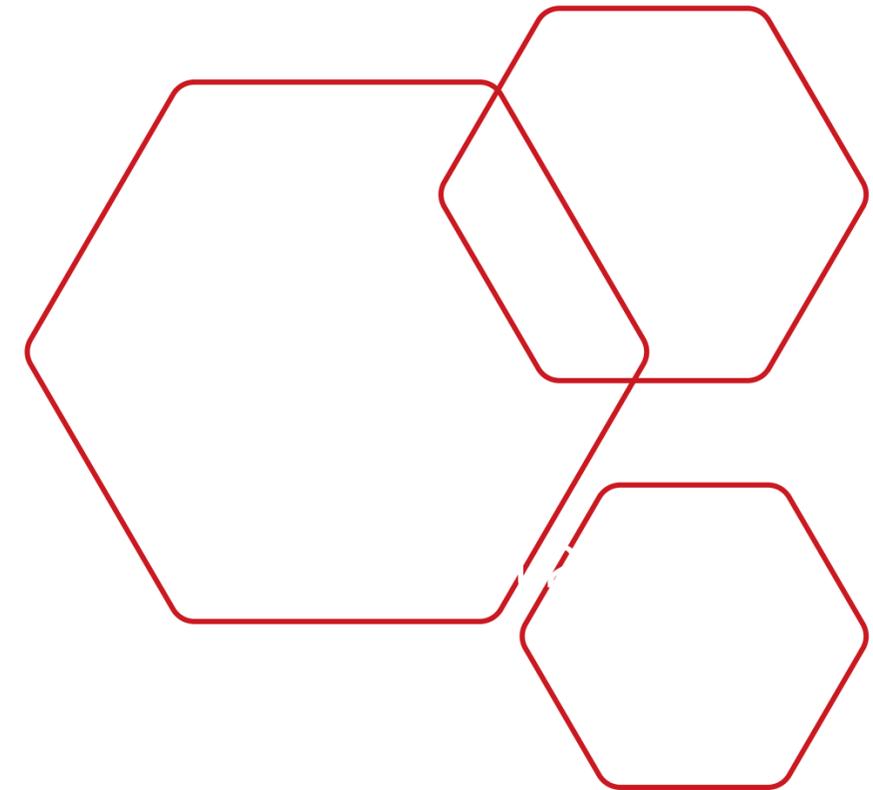




AGENCE  
NATIONALE  
DU **SPORT**

**4.2**

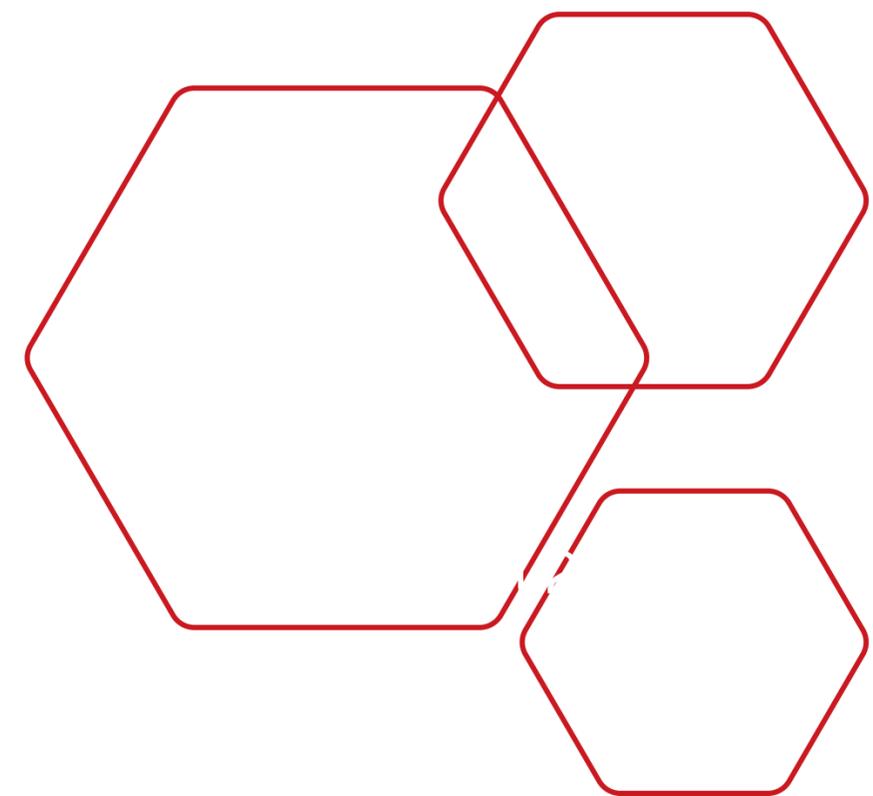
## **BIEN REMPLIR LE COMPTE-RENDU FINANCIER (CRF)**



## COMPLÉTER LE COMPTE-RENDU FINANCIER

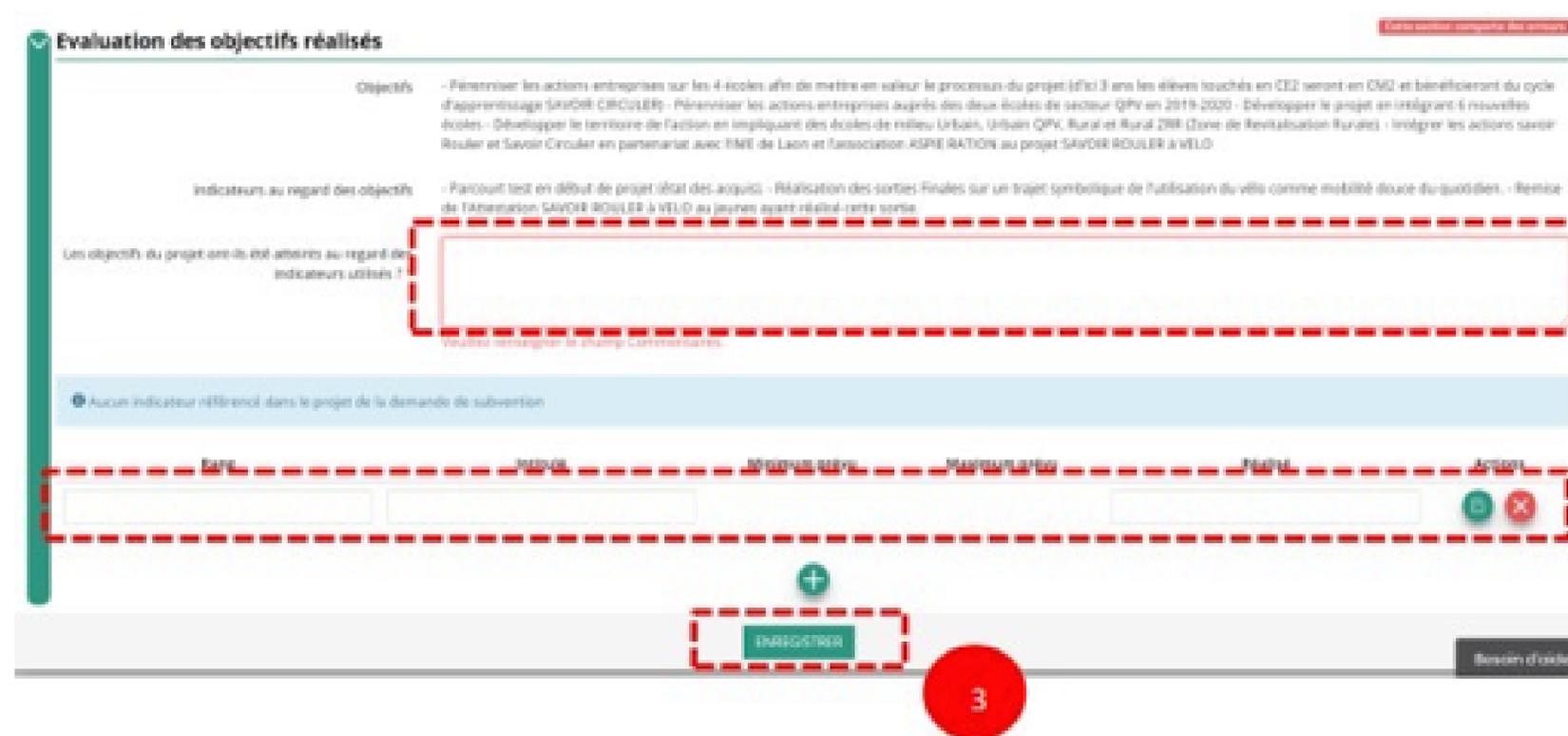
**Le compte-rendu financier de votre action est à compléter de manière dématérialisée sur “Le compte Asso”. Voici les étapes à suivre pour le remplir de la bonne manière :**

1. Se connecter sur Le Compte Asso
2. Se rendre sur « Saisir les comptes-rendus financiers »
3. Cliquer sur le logo
4. Indiquer si le projet a été réalisé ou pas. Si le projet n'a pas été réalisé, s'arrêter là.
5. Décrire la mise en oeuvre de l'action réalisée
6. Renseigner les informations relatives au public bénéficiaire
7. Indiquer les dates et lieux de réalisation
8. Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés ( voir pages suivantes)
9. Indiquer le montant réalisé dans le cadre de l'action ainsi que le budget réalisé
10. Remplir la partie « Annexe »
11. Renseigner la partie « Représentant légal et signature »
12. Transmettre le compte-rendu



## RENSEIGNER LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS

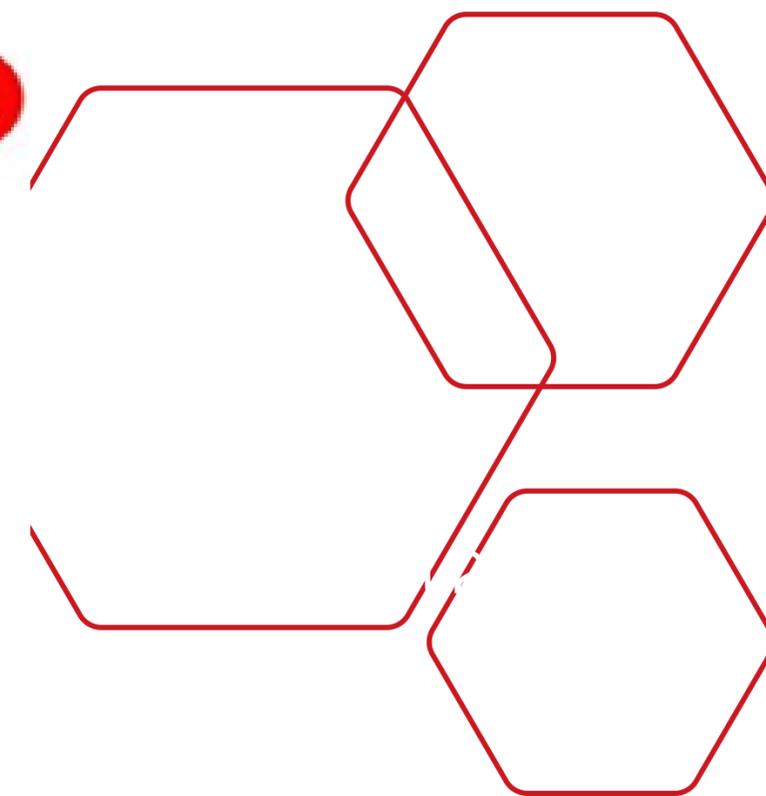
Pour remplir les indicateurs de performance sur le Compte Asso, vous devez suivre les étapes mentionnées ci-dessous et ajouter les indicateurs d'évaluation liés à votre action, disponibles aux pages suivantes (cf note de cadrage 2024).



The screenshot shows a web form titled "Evaluation des objectifs réalisés". It contains several sections:

- Objectifs:** A text area containing project goals.
- Indicateurs au regard des objectifs:** A text area containing performance indicators.
- Les objectifs du projet ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?** A large text input field, highlighted with a red dashed box and labeled with a red circle '1'.
- Aucun indicateur référencé dans le projet de la demande de subvention:** A blue bar with a plus icon.
- Table:** A table with columns: DATE, INDICATEUR, INDICATEUR RELEVÉ, INDICATEUR RELEVÉ, INDICATEUR RELEVÉ, and ACTION. The table is highlighted with a red dashed box and labeled with a red circle '2'. A green plus icon is visible below the table.
- ENREGISTRER:** A green button at the bottom, highlighted with a red dashed box and labeled with a red circle '3'.

- 1 Renseignez si les objectifs de l'action ont été remplis au regard des indicateurs définis.
- 2 Vous pouvez ajouter des indicateurs d'évaluation du projet en cliquant sur  et renseignez les valeurs.
- 3 Sauvegardez les informations renseignées en cliquant sur le bouton « Enregistrer ».



## RENSEIGNER LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS

Pour rappel, voici les indicateurs de la campagne 2024

Objectifs opérationnels PSF FFBS	Numéro Action	Structures	Actions fédérales	Indicateurs <small>(les indicateurs ci-dessous doivent figurer dans la demande de projet de l'action, bloc prévu à cet effet)</small>
<b>1- DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE</b>				
<b>PUBLIC JEUNES (18 ans et moins)</b>	1	Clubs, Comités et Ligues	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'une nouvelle offre de pratique ou augmentation de l'offre existante</li> <li>Actions visant à promouvoir nos disciplines et attirer de nouveaux jeunes de 6 à 15 ans dans le club sous une forme opérationnelle (journée spécifique club, école de softball-baseball, école de baseball5, ...).</li> <li>Actions visant à développer ou organiser la pratique en faveur du public 10 ans et moins (création et animation d'une section)</li> <li>Actions visant à fidéliser les licenciés jeunes de 6 à 18 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sections accompagnées</li> <li>Diversité de l'offre de pratique dans le projet club</li> <li>Évolution des taux de renouvellement et d'abandon des jeunes</li> <li>Évolution du nombre de licenciés jeunes de 6 à 18 ans</li> </ul>
<b>PUBLIC SCOLAIRE</b>	2	Clubs, Comités et Ligues	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action avec une mise en place de cycles (Baseball, Softball, Cricket, Baseball5) dans le temps scolaire ou périscolaire. Actions permettant de créer et d'encourager les passerelles entre la pratique à l'école et le club</li> <li>Engagement avec une action dans le dispositif « 2 heures de sport au collège »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de participants</li> <li>Nombre de nouveaux licenciés</li> <li>Nombre de cycles organisés</li> </ul>
<b>PUBLIC FÉMININ</b>	3	Clubs, Comités et Ligues	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action de création ou développement de section féminine ou mixte avec des nouveaux créneaux d'entraînements</li> <li>Actions innovantes de promotion de l'activité féminine</li> <li>Action favorisant l'implication des femmes dans l'encadrement et/ou la vie de la structure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions mises en œuvre</li> <li>Évolution des licences féminines</li> <li>Augmentation du % de femmes dirigeantes, entraîneurs ou officielles</li> </ul>

## RENSEIGNER LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS

Pour rappel, voici les indicateurs de la campagne 2024

Objectifs opérationnels PSF FFBS	Numéro Action	Structures	Actions fédérales	Indicateurs <small>(les indicateurs ci-dessous doivent figurer dans la demande de projet de l'action, bloc prévu à cet effet)</small>
PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP	4	Clubs, Comités et Ligues	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action visant la promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap (obligation de s'inscrire sur la plateforme Handiguide)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions mises en œuvre</li> <li>Création de créneaux spécifiques et nombre de licenciés ou participants aux actions ou inscrits dans le créneau</li> <li>Création de partenariat avec ESMS</li> </ul>
ETR-Actions sportives	5	Clubs, Comités et Ligues	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions sportives : stages, regroupements, déplacements de sélections et campagne de détection</li> <li>Actions complémentaires d'entraînement pour les jeunes talents âgés de moins de 18 ans : regroupements, stages, suivi individualisé...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de licenciés accédant à une ou plusieurs journées de détection</li> <li>Nombre de stages, regroupements</li> </ul>
ETR-Encadrement	6	Ligues	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination et animation de l'ETR avec les comités départementaux pour la mise en œuvre du Projet Sportif Fédéral sur tout le territoire</li> <li>Organisation de réunions communes entre la ligue et les comités (ou les clubs) sur les aspects techniques de la discipline (détection, formation, développement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'événements ou actions réalisées</li> <li>Implication des Comités départementaux dans l'ETR (ou clubs)</li> </ul>
FORMATIONS <small>(des techniciens / Officiels / Dirigeants / Publics cibles)</small>	7	Ligues	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action de formations fédérales (officiels, dirigeants, publics cibles, entraîneurs, animateurs, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes formées</li> <li>Nombre de comités impliqués dans l'organisation de sessions de formations (maillage territorial)</li> </ul>

## RENSEIGNER LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS

Pour rappel, voici les indicateurs de la campagne 2024

Objectifs opérationnels PSF FFBS	Numéro Action	Structures	Actions fédérales	Indicateurs <small>(les indicateurs ci-dessous doivent figurer dans la demande de projet de l'action, bloc prévu à cet effet)</small>
<b>2- ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU</b>				
<b>Projet de Performance Fédéral (PPF)-Encadrement</b>	8	Clubs, et Liges (sous conditions)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action des Académies Labellisées Baseball (ALB) relevant d'un club dans le cadre du PPF (obligation de respecter le cahier des charges ALB)</li> <li>• Action des Académies Labellisées Softball (ALS) relevant d'un club dans le cadre du PPF (obligation de respecter le cahier des charges ALS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de licenciés identifiés dans l'ALB ou ALS</li> <li>• Nombre de regroupements proposés (planning, nombre d'heures, ...)</li> <li>• Respect du cahier des charges de la DTN</li> <li>• Labélisation active</li> </ul>
<b>3- PROMOTION DU SPORT SANTÉ</b>				
<b>PREVENTION SANTÉ PAR LE SPORT</b>	9	Clubs, Comités et Liges	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action visant le développement d'une offre de baseball, softball, baseball5, cricket santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'événements organisés</li> <li>• Nombre de nouveaux licenciés</li> <li>• Nombre de clubs impliqués, de participants</li> <li>• Nombre de conventions passées avec des instituts médicaux</li> </ul>

## RENSEIGNER LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS

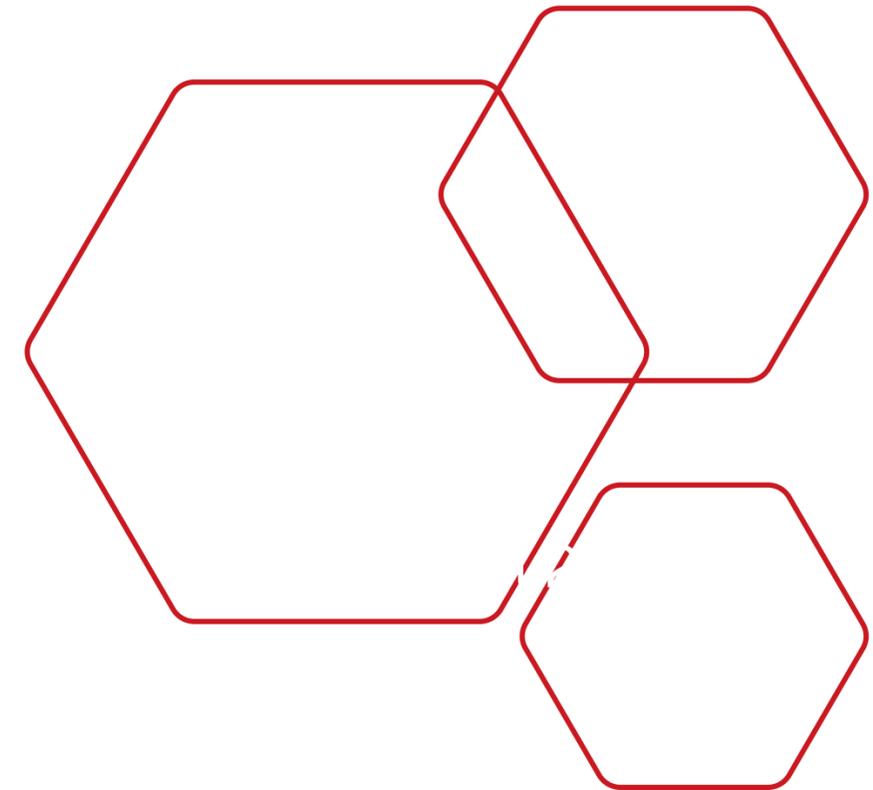
Pour rappel, voici les indicateurs de la campagne 2024

Objectifs opérationnels PSF FFBS	Numéro Action	Structures	Actions fédérales	Indicateurs <small>(les indicateurs ci-dessous doivent figurer dans la demande de projet de l'action, bloc prévu à cet effet)</small>
<b>4- DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ</b>				
Développement de l'éthique et de la citoyenneté	10	Clubs, et Liges (sous conditions)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action de sensibilisation et/ou de formation contre tout comportement discriminatoire, déviant ou violent</li> <li>Action avec une pratique écocitoyenne (recyclage, protection de l'environnement, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions réalisées</li> <li>Nombre d'outils créés et/ou mis à disposition des licenciés</li> </ul>
<b>5- LE SPORT COMME GRANDE CAUSE NATIONALE 2024</b>				
Animations vacances Olympiques et Paralympiques	11	Clubs, Comités et Liges	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animations sportives en faveur de jeunes issus de territoires prioritaires pendant les vacances scolaires de printemps et d'été en rapport avec les JOP 2024</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'animations réalisées</li> </ul>



**5**

# CALENDRIER



# CALENDRIER 2025

**Lancement**  
de la campagne 2025



**28 Avril 2025**

**Date de la commission  
de répartitions des  
fonds de la FFBS**

Validation 2025



**23 Juin 2025**

**Mise en paiement et  
mise à disposition de la  
notification de décision**  
sur "Le Compte Asso"



**Juillet à septembre**

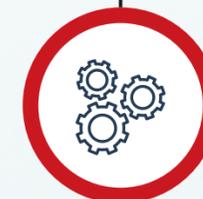
**23 Mai 2025 à 12h**



**Date butoir de  
dépôt des  
dossiers**

sur "Le Compte Asso"

**30 Juin 2025**

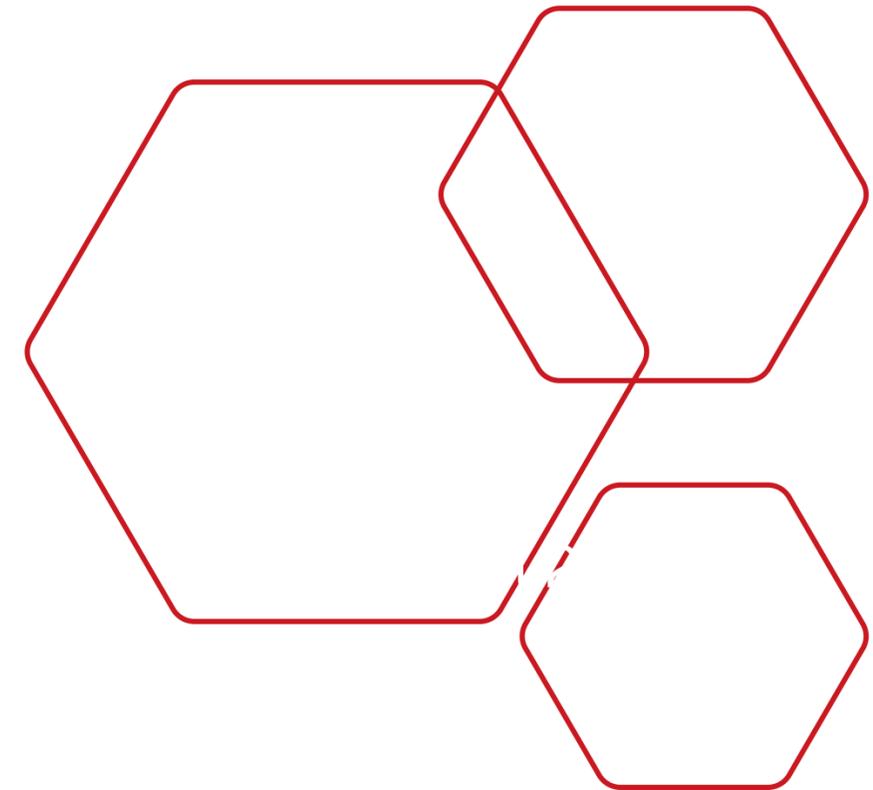


**Date butoir pour la  
transmission des CRF  
de la campagne 2024**

sur "Le Compte Asso"



# ANNEXES



Territoire concerné	Code LCA*	Nom du service instructeur	Contact mail	Nom du responsable	Prénom du responsable	Adresse de messagerie du responsable
Auvergne-Rhône-Alpes	977	Fédération	<a href="mailto:psf@ffbs.fr">psf@ffbs.fr</a>	GARTNER	Charline	<a href="mailto:charline.gartner@ffbs.fr">charline.gartner@ffbs.fr</a>
Bourgogne-Franche-Comté	978	Fédération	<a href="mailto:psf@ffbs.fr">psf@ffbs.fr</a>	GARTNER	Charline	<a href="mailto:charline.gartner@ffbs.fr">charline.gartner@ffbs.fr</a>
Bretagne	979	Fédération	<a href="mailto:psf@ffbs.fr">psf@ffbs.fr</a>	FLEYS	Elliot	<a href="mailto:elliot.fleys@ffbs.fr">elliot.fleys@ffbs.fr</a>
Centre-Val de Loire	980	Fédération	<a href="mailto:psf@ffbs.fr">psf@ffbs.fr</a>	LESFARGUES	Stephen	<a href="mailto:stephen.lesfargues@ffbs.fr">stephen.lesfargues@ffbs.fr</a>
Grand Est	981	Fédération	<a href="mailto:psf@ffbs.fr">psf@ffbs.fr</a>	GARTNER	Charline	<a href="mailto:charline.gartner@ffbs.fr">charline.gartner@ffbs.fr</a>
Hauts-de-France	982	Fédération	<a href="mailto:psf@ffbs.fr">psf@ffbs.fr</a>	LESFARGUES	Stephen	<a href="mailto:stephen.lesfargues@ffbs.fr">stephen.lesfargues@ffbs.fr</a>
Île-de-France	983	Fédération	<a href="mailto:psf@ffbs.fr">psf@ffbs.fr</a>	FLEYS	Elliot	<a href="mailto:elliot.fleys@ffbs.fr">elliot.fleys@ffbs.fr</a>
Normandie	984	Fédération	<a href="mailto:psf@ffbs.fr">psf@ffbs.fr</a>	LESFARGUES	Stephen	<a href="mailto:stephen.lesfargues@ffbs.fr">stephen.lesfargues@ffbs.fr</a>
Nouvelle Aquitaine	985	Fédération	<a href="mailto:psf@ffbs.fr">psf@ffbs.fr</a>	LESFARGUES	Stephen	<a href="mailto:stephen.lesfargues@ffbs.fr">stephen.lesfargues@ffbs.fr</a>
Occitanie	986	Fédération	<a href="mailto:psf@ffbs.fr">psf@ffbs.fr</a>	LESFARGUES	Stephen	<a href="mailto:stephen.lesfargues@ffbs.fr">stephen.lesfargues@ffbs.fr</a>
Pays de la Loire	987	Fédération	<a href="mailto:psf@ffbs.fr">psf@ffbs.fr</a>	GARTNER	Charline	<a href="mailto:charline.gartner@ffbs.fr">charline.gartner@ffbs.fr</a>
PACA	988	Fédération	<a href="mailto:psf@ffbs.fr">psf@ffbs.fr</a>	GARTNER	Charline	<a href="mailto:charline.gartner@ffbs.fr">charline.gartner@ffbs.fr</a>
Guadeloupe	989	Fédération	<a href="mailto:psf@ffbs.fr">psf@ffbs.fr</a>	FLEYS	Elliot	<a href="mailto:elliot.fleys@ffbs.fr">elliot.fleys@ffbs.fr</a>
Martinique	990	Fédération	<a href="mailto:psf@ffbs.fr">psf@ffbs.fr</a>	FLEYS	Elliot	<a href="mailto:elliot.fleys@ffbs.fr">elliot.fleys@ffbs.fr</a>
Guyane	991	Fédération	<a href="mailto:psf@ffbs.fr">psf@ffbs.fr</a>	FLEYS	Elliot	<a href="mailto:elliot.fleys@ffbs.fr">elliot.fleys@ffbs.fr</a>
La Réunion	992	Fédération	<a href="mailto:psf@ffbs.fr">psf@ffbs.fr</a>	FLEYS	Elliot	<a href="mailto:elliot.fleys@ffbs.fr">elliot.fleys@ffbs.fr</a>
Mayotte	993	Fédération	<a href="mailto:psf@ffbs.fr">psf@ffbs.fr</a>	FLEYS	Elliot	<a href="mailto:elliot.fleys@ffbs.fr">elliot.fleys@ffbs.fr</a>

\* LCA : Le Compte Asso



AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

Note de cadrage de l'ANS « Projets Sportifs Fédéraux 2025 » : [https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2025-04/2025-01-02-ANS-Projet-NS%202025-DFT-01\\_PSF\\_Vdef\\_sign%C3%A9e\\_OK2.pdf](https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2025-04/2025-01-02-ANS-Projet-NS%202025-DFT-01_PSF_Vdef_sign%C3%A9e_OK2.pdf)

Charte d'éthique de la FFBS : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2024/10/Charte-Ethique-Deontologie-FFBS-CD-24.10.2024.pdf>

Article 75.2 du Règlement intérieur de la FFBS portant sur la composition des membres de la commission fédérale de répartition des fonds dédiés aux clubs, comités départementaux et Ligues régionales

La commission est composée :

- sans limite de temps :

- du président de la fédération ou de l'un des vice-présidents dûment mandaté,
- du secrétaire général ou du secrétaire général adjoint,
- du trésorier général ou du trésorier général adjoint,
- du directeur technique national ou son représentant dûment mandaté,
- du président de la commission fédérale financière ou son représentant, membre de ladite commission, dûment mandaté,
- du président de la commission fédérale juridique et réglementation ou son représentant, membre de ladite commission, dûment mandaté,
- de la secrétaire générale de France Cricket désigné par le comité directeur de France Cricket,
- du directeur général de France Cricket désigné par le comité directeur de France Cricket,

- ainsi que de représentants territoriaux élus par leurs pairs respectifs, pour une durée de deux ans :

- un président de ligue régionale,
- un président de comité départemental
- deux présidents de clubs.

- ainsi que des personnes invitées

- le référent de l'ANS en tant qu'observateur
- le référent du comité d'éthique de la FFBS



**AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT**

# CONTACTS



[www.ffbs.fr](http://www.ffbs.fr)



[psf@ffbs.fr](mailto:psf@ffbs.fr)



**Charline GARTNER**  
06.34.16.70.59



**Stephen LESFARGUES**  
06.12.77.20.01



**Elliot FLEYS**  
06.25.24.56.92

**Campagne 2025**